

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024**

Délibération n° :

DL4/2024

Objet :

Approbation du
règlement et de la
convention type de
redevance spéciale

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi 27 février 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- M. LAURENT (suppléant - CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donnés pouvoir :

M. DIDIN (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Mme BEAN (titulaire - CPS) ;
M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Mme GELOT (titulaire - CPS)
Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 19/02/2024

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) - M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

Monsieur Yann CAUCHETIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL4/2024

Approbation du règlement et de la convention-type de redevance spéciale

Le comité syndical,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la rationalisation des périmètres d'organisation du service d'élimination des déchets ménagers et à la clarification de son financement,

Vu l'article L. 5212-21 du Code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétence d'élimination et de valorisation des déchets,

Vu l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'institution de la redevance spéciale,

Vu les articles L. 2224-13, L. 2224-14 et R. 2226-26 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la nature et à la quantité des déchets collectés par le service public,

Vu les articles L. 541-1 et L. 541-8 du Code de l'environnement concernant la définition et la classification des déchets,

Vu la circulaire n°94-35 du 1er mars 1994 définissant les déchets assimilés,

Vu les articles 1520 et 1521 du Code général des impôts relatif à l'assiette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu l'article 57 de la loi de finances rectificative 2015 rendant facultative l'institution de la redevance spéciale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1er juin 2016,

Vu la délibération n° DL24/2016 du 6 juin 2016 relative à l'institution de la redevance spéciale sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, modifiée par les délibérations n° DL29/2019 du 25 juin 2019, n° DL56/2019 du 12 décembre 2019 et n° DL57/2021 du 16 décembre 2021,

Vu le règlement de Redevance Spéciale pour les déchets de professionnels,

Vu la convention-type de Redevance Spéciale pour les déchets de professionnels,

Vu la note de présentation,

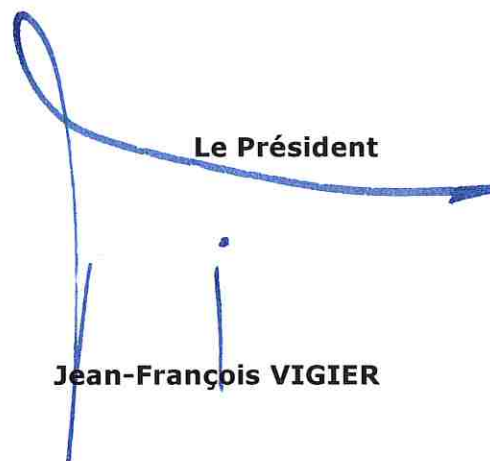
Considérant que la collecte du verre réalisé en apport volontaire sur les 17 communes du SIOM historique n'est pas intégrée au dispositif de Redevance Spéciale et dont profitent les professionnels non ménagers assujettis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau règlement de la redevance spéciale, qui exclut le flux du verre, tel que présenté en annexe,

- **Précise** que des conventions stipuleront la quantité de bacs (ordures ménagères, emballages et déchets alimentaires, le cas échéant) mis à disposition du professionnel, la nature des déchets collectés et ceux qui en sont exclus, ainsi que les modalités de facturation,
- **Autorise** le Président à signer toutes les conventions établies entre le SIOM et les professionnels qui définissent les conditions et les modalités de réalisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- **Dit** que le tarif sera révisé annuellement selon la formule de révision votée par délibération du comité syndical,
- **Dit** que les recettes et les dépenses seront imputées sur le budget dit « public ».

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 MARS 2024
Affichée le :

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL04_2024
Date de la décision:	2024-03-04 00:00:00+01
Objet:	Approbation du règlement et de la convention type de redevance spéciale
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20240304-DL04_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20240304-DL04_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1273
nom original:		
Annexe DL N°4 TECH Reglement RS 2024.pdf	application/pdf	172707
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20240304-DL04_2024-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	172707
nom original:		
Annexe DL N°4 TECH convention-type.pdf	application/pdf	126122
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20240304-DL04_2024-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	126122
nom original:		
DL N°4 2024.pdf	application/pdf	421297
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20240304-DL04_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	421297
nom original:		
Note présentation DL N°4 TECH règlement RS 2024.pdf	application/pdf	85373
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20240304-DL04_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	85373

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2024 à 17h00min35s	Dépôt initial

		En attente de transmission
Transmis	4 mars 2024 à 17h05min05s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 mars 2024 à 17h10min11s	Recu par le MIAT le 2024-03-04